# 

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roudaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. —

Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois. 15 francs. —

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roudaix. — A Lille, Frue du Curé-Saint-Etienne

10 pis. — A Paris, chez MM. Havas, Lappirs et C\*, place de la Bourse, 8, ét rue Notre
Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roudaix. — A Lille, Frue du Curé-Saint-Etienne

9 bis. — A Paris, chez MM. Havas, Lappirs et C\*, place de la Bourse, 8, ét rue Notre
Dame-des-Victoires, 34, à l'ruxelles, à l'Office de Publicité.

DÉPARTEMENT DU NORD CANDIDATS :

# ALFRED THIRIEZ

Filateur, Membre de la Chambre et du Tribunal de commerce de Lille, Président du Syndicat cotonnier du Nord.

## LÉON LEGRAND

Manufacturier à Fourmies, Membre du Comité consultatif des Arts et Manufac-tures, Chevalier de la Légion d'honneur.

## LE GÉNÉRAL DE DIVISION L'HÉRILLER Grand officier de la Légion d'honneur

DEJARDIN-TELLIEZ Cultivateur, Maire de Carnières, Vice-Président du Comice agricole de

## ERNEST DIDIER

Armateur, Ancien Président du Tribunal de commerce, Conseiller municipal de Dunkerque.

ROUBAIX, LE 2 JANVIER 1888

# Les Fraudes

DANS LES VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Le Conseil d'Etat est saisi de l'examen d'un projet de loi tendant à réprimer les fraudes daus les ventes de fonds de commerce. Il s'agit de résoudre, au double point de vue juridique et pratique, une question fortagitée depuis quelques années à la suite d'un jugement du tribunal de la Seine, en date du 30 juin 1882, qui a décidé qu'une disposition légale était nécessaire pour attribuer un caractère obligatoire à la publication de l'achat-vente d'un fonds de commerce.

A la suite de ce jugement, et sur l'initiative de la Chambre de commerce de Dijon, les autres Chambres de commerce ont étudié tour à tour la question et se sont prononcées presque toutes en faveur de la solution proposée par la Chambre de Dijon. Plusieurs Chambres syndicales de Paris s'y sont ralliées. Quelle est cette

Le probleme peut être résumé en ces termes : mettre le propriétaire d'un fonds de commerce, qui vend ce fonds, dans l'impossibilité d'en recevoir le prix en fraude des droits de ses créanciers. Or, le sys-tème préconisé par la majorité des Chambres de commerce, tend à prévenir la fraude en organisant la publicité de la vente du

Les adversaires de ce système, et notamment les Chambres de commerce de Lyon et de Nantes, objectent qu'il est en contradiction avec le principe de la liberté qui domine notre droit, et suivant lequel la loi, au lieu de présumer la fraude, attend, pour intervenir, qu'elle soit cons-

Le projet de la chambre de Dijon tendrait à mettre en suspicion à priori tous les vendeurs de fonds de commerce, leur imposant, le plus souvent sans utilité, la charge des frais de publicité. Cette publicité, du moins, serait-elle efficace? Etant surtout locale, n'aurait-elle pas pour effet de savoriser les créanciers de la localité aux dépens des créanciers éloignés? Pour-rait-on, d'ailleurs, empêcher le vendeur de marvaise foi de s'entendre avec l'ache-

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888 | teur, afin de déclarer un prix inférieur au prix réel?

Un autre système, répressif seulement, n'atteindrait que les vendeurs reconnus coupables. Il complèterait, par une disposition additionnelle, les prescriptions du Code pénal, auquel échappe, dans un grand nombre de cas, cette catégorie de délinquants

Le Conseil a émis le vœu que, en cette matière, la législation actuelle était suffi-sante, et qu'il n'y avait pas lieu d'intro-duire dans nos lois un texte législatif, soit pour organiser la publicité des ventes, soit pour constituer un droit de préférence en faveur des créanciers, soit enfin pour ré-primer les fraudes au moyen d'une nouvelle disposition pénale.

# LE JUBILE DU PAPE

Rome, ler janvier 1888.

Rome, ler janvier 1888.

Je sors de la cérémonie la plus grandiose que j'ai jamais vue et qui marquera certainement une date mémorable dans l'histoire de l'Eglise.

Je viens d'assister au Thabor du pontificat actuel, à la véritable apothéose de la Papauté, et pour peindre ce spectacle sans pareil il fautrait vraiment la poésie du Dante ou la parole de Bossuet. Dans l'impuissance de peindre ces splendents et cette émotion qui ont remé jusqu'au fond de l'àme une assistance immense agenouillée, je me borne à vous en retracer les traits les plus saisissants.

SAINT-PIERRE

SAINT-PIERRE

SAINT-PIERRE

Depuis trois jours, la vaste basilique était fermée afin de permetire aux ouvriers d'organiser et d'orner tout l'intérieur. Les murs sont couverts jusqu'en haut de magnifiques tentures de soie rouge broûée d'or; l'antel du tombeau des Apôtres est paré en gala avec des festons de fleurs decorant la balostrade de marbre et les soixantedix ismpes d'or qui brûtent éternetiement. Six tribunes sont élevees pour le corps diplomatique, les chevaliers de Malte, la noblesse romaine, les étrangers de distinction et la famille du Souverain-Pontife.

Le Pape seul peut dire la messe à l'autel dutombeau des Apôtres, autel orné de candélabres en or massif de trois mêtres de harteur, sous la d'ôme imposant que supportent quatre celossales colonnes de brouze doré.

LES ABORDS DE SAINT-PIERRE

# LES ABORDS DE SAINT-PIERRE

Depuis hier il était absolument impossible de se procurer des biliets. Un certain nombre de pérsonnages, des notables et même des dignitaires ecclésiast ques en ont manqué, tant était considérable l'affluence des étrangers de tous pays.

Dès le main, la ville est réveillée à l'Angelus par les cloches des étrangers de tous pays.

Dès le main, la ville est réveillée à l'Angelus par les cloches des été agers de Rome, et peu après de longues files de voltures et de piètons se dirigent vers la basifique.

Les hommes sont eu habit noir et cravate blanche, les dames en toilette noire avec mantille attaches sur la tête et retombant à l'espagnole : c'est la tenue de rigueur des solennités religieuses et des audiences pontificales.

Le ciel bleu-clair et lèger prèsage une belle journée : sur le parcours, on constate un énorme déploiement de police et de gendarmerie italienne, et, en arrivant devant St-Pierre, nous trouvons la place occupée militairement.

place occupée militairement. On dit qu'un accord est intervenu entre le Vatican et la Préfecture pour assurer le complet mais-

tien de l'ordre. Un bataillon d'infanterie empéche l'accès par la façade de la bosilique et dirige la foule vers les entrées laterales où la haie est faite par les bersa-

gliers.

Dès hvit heures, plus de quarante mille personnes emplissaient l'église de Saint-Pierre, bien que la messe pontificate ne dût pas commencer avant neuf heures et demie. On se place, on regarde, on admire. Le coup d'oxil est éblouissant.

# L'ASSISTANCE

L'ASSISTANCE

Le service d'honneur est fait par les camériers de cape et d'épée, en costume Renaissance : pourpoint de velours noir avec crevès à l'espagnole, toque à piume ; fraise blenche ou bleue, et epée ; de véritables portraits d'autrefois, qu'on dirait descendus de leurs cadres pour la circonsiance : un d'eux, un Français, ressemble absolument dans ce costume au Sally d'Henri IV. A côté, deux gardes suisses, saperhes dans leur casaque moyen âge jaune, rouge et noire avec la fraise, la haite-burde et le panache blanc retomburt. aur le casque; puis la garde palatine aux épaulettes d'or. nis la garde palatine aux épaulettes d'or.

Chem. de f. Etrang.

Bientôt commence un interminable défilé d'évêques, de patriarches, de cardinaux de toutes les nations. On les regarde beaucoup au passage, sous la «cappa magna» ou le manteau d'hermine; on nomme les plus célèbres : le Hongrois Mgr Haynald, l'Allemand Mgr Hohenloite, l'Anglais Mgr Howard, l'Italien le cardinal Bonaparte, Mgr di Rande, l'ancien nonce de France, Mgr Stupf, l'evêque de Strasbourg, qu'on reconnaît a sa haute taille et dont le cear est si français.

Ua incident touchant se produit : daux prélais condussant un vieux cardinal malade qui marche avec peine et tous s'écartent pour lui livrer passage : c'est le cardinal Pecci, âgé de plus de quatre-vingts ans, déjà frappé de plusieurs attaques, mais qui a voulu, malgré tout, venir assister à la gloire de son frère.

La tribune diplomatique s'emplit dès les premères heures. Les ambassadeurs et les ministres près le Saint Siège sont tous en uniformes bieus, rouges ou bisnes couverts de colliers, de plaques et de cordens.

Je distingue les ambassadeurs de France, d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de Belgique, d'Allemagne, de Baviere, du Bresii ; les ministres de Colombie, du Pèrou, de Osta Rica, du Chii, de l'Equat-ur, etc., et de nombreuses dames du corps dinformatique.

l'Equateur, etc., et de nombreuses dames du corps

piomatique. Peu après arrivent les membres du Parlement allemand en tunique rouge à revers de velours noir, sur lequel se détachent les décorations ; ils portent les épaulettes d'or et un sabre iuxueux. Tout est militaire chez nos voisins, même le Par-

portent les épaulettes d'or et un sabre inxueux. Tout est militaire chez nos voisins, même le Parlement.

A côté d'eux se placent les chevaliers de Malte, en costume splendide : culotte blanche, pourpoint amaranthe avec large croix blanche sur la poitrine, manteau de velours noir avec la croix de Malte en drap d'argent sur le côté, et la toque noire à plume blanche; encore une évocationd un passé glorieux et qu'on croit généralement dispara. C'est un priace allemand qui est actuellement grand-maître de l'Ordre.

A neuf heures un quart, les garde-nobles débouchent par la chapelle latérale et un frémissement parcourt l'immense assemblée. C'est, comme on sait, la garde personnelle de Pape, recrutée dans la haute aristocratie romaine, et ne faisant d'ailleurs qu'un service volontaire. Ils s'avancent militairement, coiffes d'un casque d'or à panache, avec culotte blanche collants et un large beaudrier de drap d'or sur la tumique.

Ils se rangent autour de l'antel de la Confession et s'y tiennent immobiles, magnifiques dans leur étincelant uni orme.

La foule anxieuse osdoie comme un océan et toutes les têtes se tournent vers la chapelle du Saint-Sacrement, par laquelle doit arriver le Pape.

Le Pape paraît enfue, porté solennellement sur

Pane. The Pape paraît enfin, porté solennellement sur la sactia, avec la mitre d'or au front, et aussitôt comme par une commotion électrique invincible, dans l'immense enceinte de Saint-Pierre, ou entend un tonnerre d'acclamations: Vica! Vica! Vica! Papa l'On agite les chapeaux, les mouchoire, c'est un enthousiasme et une sensation indicibles.

dicibles.

Le Pape s'avance lentement, majestueusement, la main tendue pour bénir. Il est d'une pâleur extrême, mais d'une attitude pleine de noblesse et de bonté.

Alors les chantres de la chanelle Sixtine enfon-

de bonte.

Alors les chanfres de la chapelle Sixtine entonnent le fameux Tu es Pctrus. Les acclamations
redoublent et l'emotion est à son comble. Devant
cette scène indescriptible et d'une incomparable
graudent, des larmes content de tous les yeux,
elles sont l'expression d'une foi profonde et teadre, impuissante à se manifester autrement.

dre, impuissante à se manifester autrement.

LA MESSE

Parvenu devant la Confession, S. S. Léon XIII
descend de la sedia, revêt les ornements spéciaux
pour la messe et monte à l'autel d'un pas ferme.

La pàleur a dispara, il a repris la pleine possession de lui-même, et c'est d'une voix forte et
en se tenant très droit qu'il commence l'office. Un
eminent religieux murmure près de moi: « Oa
dirait une statue de marbre. »

Il est entouré des chanoines de Saint-Pierre, qui

éminent religieux murmure près de moi : « On dirait ne statue de marbre. »

Il est enfouré des chanoines de Saint-Pierre, qui ont le pricible d'assister le Pape quand il officie à Saint-Pierre ; plusieurs sont évêques et archevêques. Léon Xii porte la calotte bianche, la chasable blanche brodée d'or ; il met des functies pour lire mieux les prières du Missel.

Impossible d'imaginer un prêtre délébrant la messe avec plus d'onction et de recueillement ; il s'incline avec respect ; aux passages secramentels il lève ses regards suppliants ou reconnaisants vers le ciel, et on l'entend prononcer d'une voix forte les paroles sacrèes. Chaque fois qu'il tourne les pages du Missel on voit briller la pierre de l'anneau qu'il porte au doit, l'anneauda pécheur qui a scelle aujourd'huijan des évênements les plus considerables des annaies r ligieuses.

Placé près de la balustrade même de la Confession et au premier rang, je peux suivre tons les

CHARBONNAGES
Cours complets

mouvements du Pape et entendre toutes ses pamouvements au rape et entendre toutes ses paroles.

Plusieurs fois pendant l'office, le Saint-Père a changé de mitre, et les mires différentes dont il sest successivement servi étaient posèes sur l'autel. Avant l'élèvation, il a déposé la calotte et acheve l'office, tête nue, singulièrement imposant et majestueux avec sa couronne de cheveux blancs.

Aumoment de la béné diction, toute la multitude, s'est inclinée sous sa main paiernelle, puis toutes les maîtrises de Rome réunies entonnent le chant du Te Doum auquel s'associent avec élan les veix de dix mille prêtres et de trente mille fidèles.

Pas glorgues, nas d'instruments, rien que des

dièles.
Pas d'orgues, pas d'instruments, rien que des veix homaines : des voix françaises, allemandes, espagno es, italiennes, américaines, s'èlèvent dans un immense concert sons la coupele de Michel Anga, vibrante image de l'unité et de l'universalite d'une foi qui ne connaît pas de frontière.
C'est le To Deum le plus grandiose que j'aie vu et que je verrai jamais.
Des anchevèques, des cardinaux m'ont dit que depuis le Concile il ya eu bien des scènes imposantes : aucune n'a revêtu ce caractère et cette mejesté.

santes: aucune n'a revolu co caractère et cette mejesté.
L'office terminé, le Pape change d'ornéments et reparait sur la sedia, portant cette fois non plus les mitres dont il s'était servi pendant la messe, mais la tiare du diocèse de Paris, si riche et si pure à la fois; et le cortège se remet en marche vers la chapelle qui relie la basilique au Vatican; mais devant la statue de saint Pierre, le Papos'arrète et, se dressant, lève solennellement les mains.
La statue de bronze du Prince des Apôtics avait étà revêtue rour la circonsfance d'un long man-

été revêtue pour la circonstance d'un long man-teau de drap d'or et la tête coiffre d'une tiare étin-

6th revétue pour la circonstance d'un long mantean de drap d'or et la tôte coiffre d'une tiare êtincelante.

En s'arrêtant devant lui, il semblait que Léon XIII vouiût dire: « Tu es Pierre, et Pierre tu vivras ainsi jasqu'à la consommation des siècles!»

Le Pape, dis-je, levant alors les mains, prononça la formule de l'indulgence plènière pour tous les assistants, et, dans un geste solennel qui semblait embrasser la terre avec amour, donna la bénédiction un monde.

Alors les acclamations s'élevèrent de nouveau plus vibrantes et pluventhousiastes encores i cela cet possible : c'était une explosion formidable nomiant jusqu'à ce que lu sedia ait dispare, à tous les regards.

Sur le parvis babylonien de Saint-Pierre, une multitude innombrable attendait; mais ni aux dehors, ni au dedans, il ne s'est produit le moindre trouble, le moindre désordee.

Tout s'est accompli de la façon la plus irreprochable, en laissant à cette solennité extraordinaire lecaractère raigieux et pacifique qu'elle devait présenter un monde.

Par l'attention la plus délicate et la plus affectemes, le Pape a tenu à porter sur lui, dans cette circonstance des objets offerts per joutes les na-

Par l'attention la pius délicate et la plus affectuence, le Pape a tena à porter sur lui, dans cette circonstance, des objets offerts par toutes les nations. Il est entré dans St-Pierre avec la mire donnée par l'Empeceur d'Allemagne et il en est soiti avec la tiare envoyée par la ville de Paris. Il a dit la messe avec la chasuble bodée par les dymes romaines, et pour la bénédiction il a revêta la chasuble brodée par l'impératrice d'Autriche. Il n'est pas jusqu'à ses mules de satin blanc et à sa calotte blanche qui ne fussent des dons de peuples chretiens.

n'est pas juaque est per la constitue blanche qui no fussent des dons de peuples chretiens.

Saint-Pierre n'avait plus vu de grando corémonie depuis 1870. C'était la première fois que ses portes s'ouvraient toutes grandes depuis le Concile, et la première fois aussi que le Pape y reparait depuis sa captivité du Vatican.

L'entreprise etait hardie; elle a pleinement réussi, et on peut dire que les acclamations qui ont ébranlé acjourd'hui les marailles de merbre de la bisilique auront un puissant retentissement jesqu'aux extremités du monde.

Ce soir, toutes les églises de Rome ainsi qu'un grand nombre de palais et des maisons particulières sont illuminès.

A PARIS

# A PARIS

A PARIS

A l'occasion du jubité des messes solemelles ont été célébrées dans toutes les paroisses de Paris. A Notre Dame, où nous nous sommes d'abord rendus, Mgr Rotelli, nonce du Pape, assistait à la grand'messe, sur le trône occupé habituellement par l'archevêque de Paris. M. le chanoine Legrange officiait. Les choors étaient chantés par les elé res du séminaire de St-Sulpice et la maitrise. A la fin dela cérémonie, un Te Doum a éte chanté en l'honneur du jubité. L'immonse basilique était absolument remplie par la foule des fidéles.

A Saint-Roch, le R. P. Léonce de St-Paul, de l'Ordre des Carmes, a prononcé un sermon fortéloquent sur le Jubite. A La Madécine, la cérémonie n'était pas moins grandiose qu'à Notre Dame. Le cadre merveilleux de cos deux églises se prête, on le sait, merveilleux de cos deux églises se prête, on le sait, merveilleux de cos deux églises de Champs à St-Germain-des-Près, l'affluence des fidéles était

également considérable. C'est un résultat qu'il est bon de constater et qui indique suffisamment que bon de constater et qui indique suffisamment que quoiqu'on disce et qu'on fasse les sentiment reli-gieux, même à Paris, sont aussi vivaces que par le passé.

### A LONDRES

Londres, 2 janvier. — Une cérémonie imposante en l'honneur du jubilé du Pape a été célébrée hier à la cathedrale de Kensington. Les portes de la cathédrale étaient ornées de drapeaux aux couleurs anglaises et papales, au-dessus desquels était placé l'écusson du Sacré-Col-

dessus ausqu'ais seur place de l'église était orné de drapeaux, Le porche de l'église était orné de drapeaux, ainsi que l'intérieur, qui ruisselait sous les lu-mières. Dans le chœur on avait placé les armes de

mières. Dans le chœur on avant piace les armes de la papauté.

Une grand'messe a été dite par l'èvêque d'An-cyle. Le cardinal Manning a promonoé un discours dans lequel il a déclaré que c'était un jour de jois pour toute la catholicité.

Il a ensuite exposé le caractère spirituel de la papauté et a terminé en montrant que Léon XIII régnait sur le maonde catholique le plus grand qui ait jamais existé, car il embrasse les catholiques du Nouveau-Monde, amenant à la lumière de la bible des millions d'individus, et s'étendant sur l'Afrique.

l'Afrique.

Jamais on n'a connu un catholicisme tel que ce-

Jamais on n'a connu un catholicisme tel que celui que dirige anjourd'hui Léon XIII.

« Les catholiques, a dit en terminant le cardinal, doivent donc montrer de la conflance, du courage et de la fidélité.

» Leur devoir est de penser avec l'Eglise, de
sentir avec l'Eglise et de croire avec l'Eglise.

» Après la messe, un To Doum a été chante. »
Dans la plupart des Eglises catholiques de Londres, le Jabile a été célèbré par des cérémontes
semblables à celles de la cathédrale.

## LES RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN A PARIS

Hier, à dix heures du matin, M. Caraot a reçu à l'Elysée les présidents et plusieurs des membres du Sénat et de la Chambre. A ouze heures, le Chôf de l'Etat quittait l'Elysée et se rendait successivement chez M. Le Royer et chez M. Floquet. Le président de la Chambre des députés, après avoir reçu le visite du Président de la République, a retenu à déjeuner les membres du bureau de la Chambre, les officiers de l'escorte et les secrétaires généraux du Palais-Bourbou. généraux du Palais-Bourbon. A midi, tous les ministres et les officiers de la muison militaire du Président ont déjeuné à l'E-

maison militaire da President ont dejeune a l'Elysée.

A une heure et domie, les réceptions ont recommencé à l'Elysée. Le Président de la République,
ayant à ses côtés les ministres, samaison militaire
et sa maison civile, le gouverneur de Paris, etc., a
recu le corps diplomatique et les nombreuses delégations des grands corps de l'Etat.

Les ambassadears, ayant à leur tête S. Exo. Mgr.
Rôtelli, nonce apestolique, ont été présentés à M.
Carnot par M. Mollard.

Sont venus ensuite les députations du Conseil
d'Etat, de la Cour de cassation, de la Cour des
comptes, de la Cour d'appel, de l'Institut, du clergé de Paris, du Conseil municipal de Paris, du
Collège de France, etc.

A la réception du corps diplomatique, Mgr. le
Nonce a prononcé l'allocution suivante:

Monstour le Président,

Nonce a prononce l'allocution suivante :

"Monsieur le Président,

"A l'occasion du Jour de l'An, le Corps dislomatique s'empresse de vous offrir l'hommage de son profond respect et de ses félicitations sincères.

"Heureux d'en être l'interprête, j'ai l'honneur de vous exprimer nos meilleurs voeux pour votre bonheur personnel et pour la pro-pêrité de la France.

"En ce beau jour où les Etats civilisés, comme autant de familles unies, échangent leurs vœux et leurs souhaits, il nous est très agréable. Monsieur le Président, de vous témoigner aussi le vif désir que nous avons de voir se resserrer de plus en plus les rapports d'amitié entre nos Gouvernements et le Vôtre, dans le commun intérêt de la paix et de la tranquillité publique.»

M. Caront a réponda:

# M. Carnot a répondu :

" Je remercie le corps diplomatique des vœux qu'il m'adresse pour la République Française et pour son Président, en des termes dont je suis sincérement

President, en des termes dont je suis sincerement touclié.

» Je suis heureux de pouvoir compter sur son concours non seulement pour maintenir, mais pour resserrer les liens d'amitié qui existent entre le gouvernement de la Francest ceux dont veus vous êtes parmi pous, Messleure, les représentants si apprêces si sympathiques et si autorisés.

« C'est de grand cœur que je joins mes souhaits aux vôrres peur que loute appréhension se dissipe, faisant place à la confiance, et pour que les peuples, dans l'année qui commence, puissent en pleine sécurité, se consacrer au développement de leur prospérité morale et matérielle.»

En présentant la délégation de la Cour d'appel de Paris, M. le premier Président a dit qu'elle était heureuse de venir saluer le neuveau chef de l'Elat.

Cette solennité a-t-il ajouté, éveille naturellement dans nos esprits, monsieur le Président, le souvenir de votre éminent et vénérable prédécesseur, mais rien ne pouvait mieux adoucir l'amertume des regrets que nous a causés sa retratte anticipe que le choix de son sucéesseur.

» Le grand nom que vous portez, a continué M. Périvier, symbole de patriotisme et de dévouement à la chose publique, l'intégrité de votre caractère, la dignité de votre vie ont fait accueillir votre élection, dans le pays tout entier, avec une joie vraiment patriotique. »

Le premier Président à terminé ainsi :

triotique. »

Le premier Président à terminé ainsi :

Daignez agréer nos félicitations. Elles émanent de magistrats qui, dans l'exercice de leurs fonctions, n'ont jamais apporté d'autres préoccapations que celles de la justice et de la loi et qui ont toujours eu le sentiment vrai des devoirs qu'ils ontà rempilre avers leurs justiciables, quels qu'ils soitat, envers nos institutions et envers l'Etat. »

M. Le Présidant de la Réamphique a réprondu

institutions et envers l'Etat. »

M. le Président de la République a répondu qu'il accueillait avec plaisir les sentiments dont M. le premier président venait de se faire l'interprèle et que personne n'éprouvait un respect égal au sien, à l'égard de son éminent prédécesseur.

M. Carnot a ajouté qu'il tenait dans la haute estime qu'elle doit inspirer, la magistrature, dont on ne doit jamais suspecter les arrêts, parce qu'elle sait se tenir en déhors des préoccupations étrangères à ses devoirs.

gères à ses devoirs. Les réceptions étaient terminées à trois heures. Le soir, M. Carnot a diré en famille, chez son

# UNE LOI ABOMINABLE

Quelque tyrannique que soit la loi contre la li-berté des fanérailles, et bien qu'elle ait tout ar-rangé pour favoriser les enterrements civils, ses anteurs n'ont pu abroger toutes les dispositions du droit commun. Il reste un dernier recours contre la violence. Nous n'y avions pas regarde d'assez

tre la violence. Nous n'y avions pas regarde d'assez près.

L'enterrement civil de l'ouvrier de Versailles, mort chrétiennement, aurait pu être empêshê. Le magistrat qui a rendu le jugement en faveur de la société de la libre-pensée, serait plus coupable encore que nous le disions, car la loi contre la liberté des funérailles chrétiennes serait, majgré les apparences, moins absolue que ne le fait supposer l'ordonnance de rétéré.

Voici, en effet, une communication, adressée à la Semaine catholique, de Toulouse, par Me Albert. Passama, avocat du barreau de Toulouse, qui établit, d'après les débats du Parlement, et le texte même de la loi, qu'un engagement pris en la forme testamentaire pour un enterrement civil est susceptible de révocation tacite, et que, en conséquence, le juge, appelé à se prononcer en càs de contestation, doit appréser res circonstances.

Nous appelons l'attention sur cette note:

La Semaine religièuse du 4 décembre dernier, contient un intéressant article aviant de la service.

La Semaine religiéuse du 4 décembre dernier, ontient un intéressant article extrait de la Semaine l'Annecy et relatif à la lo! récente sur la liberté des

« La Semaine religièuse du 4 décembre dernier, contient un intéressant article extrait de la Semaine d'Annecy et relatif à la loi rècente sur la liberté des funcrailles.

« L'auteur a toutefois tiré du texte de cette loi des déductions qui nous apperaissent erronnées.

« La « Semaine d'Annecy » suppose, en effet, qu'un testament par lequel on aurait demandée âtre enterré civilement ne peut être révoqué que par un autre acte en forme testamentaire ou passé par-devant notaire, alors même que la première expression de volonté daterait de la jeunesse et que, depuis, le testateur, revenant à de mellieurs sentiments, aurait réquenté les sacrements, mené une vie absolument chretienne, édifié ses concitoyens par une sainte mort et regretté publiquement les intentions qu'il avait autrefois manifestées.

« Cette opinion ne nous parait pas exacte, il y a

avait autreiois manifestees.

» Cette opinion ne nous paraît pas exacte. Il y a
dans l'espèce citée par le rédacteur de l'article une
révocation tacite incontestable, que la loi du 15 novembre 1887 reconnaît comme suffisante à n'en pas
douter.

vembre 1857 reconnit comme suffisante à n'en pas dout vembre 1857 reconnit comme suffisante à n'en pas dout vembre 1857 reconnit comme suffisante à n'en pas dout vembre 1858 effet, l'article 3 de cette loi est ainsi conçu.

Tout unajeur ou unineur émancipé, en état de teste, peut règler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le curactère civilou en le le participeux à leur donner et le mode de sa séputture.

Il peut charger une ou plusieurs personnes de veiller à l'exécution de ses dispositions.

Sa volonté, exprimée dans un testament ou dans sunc déciaration faite en forme testamentaire, soit par devant notaire, soit sous signature privée, la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens, elle est soumis aux mêmes règles, quant saux conditions de la résocation.

Ce teste, on le voit, renvoie au droit commun en matière de résocation expresse résolutant d'un écrit en forme testamentaire ou d'un acte passé par devant notaire et la révocation acrite resultant de faits incompatibles avec la première manifestation de volonte. — Tels seraient ceux racontés dans l'exemple proposé.

Pour écarter toute espèce de doute. l'honorable

proposé.

" Pour écarter toute espèce de doute, l'honorable
M. Pàris, dans la séance du Sénat du Ier février 1887,
provoqua sur ce point les explications du rappor-

# BOURSE DE PARIS

du lundi 2 janvier

Cours communiques par le CREDIT L'YONNAIS Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

| Cours<br>précéd. | VALEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | d'ouv.        | Cours<br>de 2 h.            | de clot.                              |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------|---------------------------------------|
|                  | Fonds d'Etat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | -             |                             | 1                                     |
| 50 03            | 3 000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 81            | 80 90                       | EI 13                                 |
| 85 .             | S 010 amortissable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 84 15         | 84 15                       | 84 25                                 |
| 106 62           | 4 1/2 1883                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 709 30        | *** *                       | 107 25                                |
| 57 518           | 3 010 Portugais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 57 314        | 0° 00                       | 107 25<br>57 27(32<br>96 15           |
| 95 70            | Catherina 4 000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 67 118        | 95 80<br>1-<br>370<br>13 72 | 96 15<br>67 5116<br>78 8116           |
| 50 5:10          | Hongrais & Oto                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 28 118        | 1.                          | 78 8/16                               |
| 360              | Egypte 6 0;0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 370 .         | 370                         | 371 25<br>13 82                       |
| 13 12            | Ture 4 010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 13 72         | 13 72                       | 13 25                                 |
| 520 .            | Obligations du Trésor.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | *** **        |                             | 514                                   |
| 98 20            | Russe 1870 5 GO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |               |                             | 100                                   |
| 313              | Bons de inquidación o o                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |               |                             | 020 00                                |
|                  | MONTOROR CTO CECCER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |                             |                                       |
| 4:05             | Banque de France<br>Banque d'Escompte<br>B. Paris et d. Pays-Bas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | **** **       | 4200                        | 4210                                  |
| 458 75           | Banque d'Escompte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               | 775                         | 458 75                                |
| 252              | Ranque Parisienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | *** **        | ****                        | 358                                   |
| 1392 50          | Banque Parisienne<br>Crédit Foncier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1392 50       | 1393                        | 348<br>1393 75                        |
|                  | Credit Mobilier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | :             | ** **                       |                                       |
| 570              | Credit Lyonnais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 576 25        |                             | 570                                   |
| A12              | Bang I P Pays-Ant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               |                             | 425                                   |
| 502 50           | Banque Ottomane                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 502 50        | ::. ::                      | 5)2 50                                |
|                  | Crédit Foncier<br>Crédit Mobilier<br>Crédit Lyonnais<br>Société générale<br>Banq.J.R.P.Pays-Aut.<br>Banque Ottomane.<br>Créd. Mobilier Espagy.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |               |                             | *** **                                |
|                  | Chem. de f. Franc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 69.           |                             |                                       |
| 351m             | Chem. de f. Franc. Nordact. Paris-Lyon-Médit Est                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1535          |                             | 1537 50<br>1235<br>780<br>880<br>1315 |
| 1235             | Paris-Lyon-Medit . *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1235          | 1237 .                      | 1235                                  |
| 780 .            | Est *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |               |                             | 780 .                                 |
| 873 .            | Ouest *                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |               |                             | 880                                   |
| 1170             | Midi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |                             | 1172                                  |
| 11.0             | Orléans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 10000         |                             |                                       |
| 00×7 ×0          | Suez                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2070          | 9027                        | 2077 50                               |
| 1455             | Gaz Parisien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 4010          | 4001                        | 1355                                  |
| 700              | Voitures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |               |                             | 1 697                                 |
| 1137             | Omnibus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | **** **       |                             | 1160                                  |
| 504 .            | Rio-Tinto                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 516 25        |                             | 524                                   |
| 311 50           | Panama                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 310 33        |                             | 329                                   |
|                  | Obligat. Foncières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               | 1                           | 1                                     |
| 518              | Foncières 500 4 010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |                             | 104                                   |
| 102 90           | 500 f 3 0v0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |               |                             | 585                                   |
| 3:0              | - 4 010 1863                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |               |                             | 5:0                                   |
| 432              | · commun.3%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |               |                             | 481 50                                |
| 383              | * 1877 3 9j0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | *** **        |                             | 383 50                                |
| 423              | Foncieres 500 4 0[0 10° 4 0[0 500] f. 3 0[0 4 0[0 1851 commun. 3°[-1877 3 0]0. com.1879 3°[-1879 3 0[0 1879 3 0[0 1879 3 0]0.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               | 1 ::: ::                    | 480                                   |
| 4.5 30           | Obl. de Ch. de f. Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |               |                             | 111                                   |
| 211 50           | Nord                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |                             | 508 50                                |
| 397 50           | Paris-Lyon-Médit.3 010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |               |                             | 406 50<br>391 50<br>388 50<br>397     |
| 333 50           | Est 3 010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |               |                             | 338 50                                |
| 404 50           | Onest 2 0:0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |               |                             | 337                                   |
| 400              | Oricans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | *** **        |                             | 402                                   |
| 103 50           | Orleans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |               |                             | 397                                   |
| 631 25           | Bône-Guelma                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |               | 1 ::: ::                    | 2                                     |
| DO 2 MO          | AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF | Total Control |                             |                                       |

# Obligat. des Villes 518 ... 515 50 337 ... 95 50 1-5 50 47 ... Obligations div. 300 372 .. Ob. fonc, Russie (4, 5

432 .

# BOURSE DE LILLE

du lundi 2 janvier

| VALEURS                                                                                | COMPT.     | Cours<br>précéd. |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|
| Lille 1860, remboursable a 100 fr                                                      |            | 105 75           |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr                                                      |            | 109              |
| Lille 1868, remboursable à 500 fr                                                      |            | 512 50           |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr                                                      | 512 50     | 512 75           |
| Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés                                          | 112 75     |                  |
| Armentieres                                                                            |            | 473              |
| Armentieres 1879                                                                       | ***** **   | 1012             |
| Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans                                               | 47         | 46 50            |
| Tourcoing 1878                                                                         |            | 492 50           |
| Amiens, remboursable à 100 fr                                                          | 1 . 222 ** | 105              |
| Département du Nord                                                                    | 105        | 105 .            |
| Caisse de Lille (verley, Decroix et C                                                  |            | 632 5            |
| act. nouv.)                                                                            | *** **     | 515 .            |
| C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley C.)                                              |            | 150              |
| Caisse d'Esc. E. Thomassin et Co, act. anc.                                            | 262 50     | 262 5            |
| Caisse Platel et C (act. n.), 250 fr. p.                                               |            |                  |
| Caisse Platel et C                                                                     | 1 ::: :-   |                  |
| Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.                                           | 1 :::::    | 1 425            |
| Compt. comm. Devilder et C. act. 1,000 fr.                                             | 1          | 1000 .           |
| 3az Wazemmes, ex-c. nº 37, act. 500 fr. p.                                             |            | 511              |
| Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.                                         | 1          | 1840 .           |
| Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.                                          |            | 425              |
| Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.                                           |            | 329              |
| Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.                                             |            | 500 .            |
| Deherripon et C., à Tourc., act. 500 fr., t.p.                                         |            | 500 .            |
| Compt. d'Esc. du Nord, a Roub., 250 fr., p.                                            |            | 540 .            |
| Soc.St-SauvArras(a.us.Grassin),500,t.p.                                                |            | 153              |
| Framways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)                                                |            | 35 .             |
| Caisse comm.de Bethune A. Turbiez et C'                                                |            | 1 500            |
| Jardin Zoolog, de Lille, act. 500 fr. 250 f.p.                                         |            | 420 .            |
| Soc an Lille et Bonnieres, act. 1,000 fr., t. D.                                       | 1          | 2065 .           |
| Soc. des Journ, reunis, act. 500 fr., tout p.                                          |            | 500 .            |
| Riache-Saint-Vaast                                                                     | }          | 3255             |
| Denain et Anzin                                                                        |            | 205 .            |
| Obligations Nord                                                                       |            | 400 .            |
| Fives-Lille, remboursables a 450 If                                                    | 1          | 467              |
| Union Linière du Nord (oblig. hyppt. 300)<br>Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr. | 1          | 252 50           |
|                                                                                        | 1 410      | 410 .            |

# les-lez-Lens... ne (act. libérée 500 fr. 6310 ... 3785 ... 795 ... 760 ... 80209 ... 47 75 3090 ... Dourges.... Escarpelle (Nord)..... es (actions 500 fr. libérées) 2413 73 14000 ... 100 ... 10 62 50 15345 ... 517 50

# COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

| Cours<br>précédent              | VALEURS       | Cours<br>du jour                 |  |
|---------------------------------|---------------|----------------------------------|--|
| 81 40 -1.<br>81 40 -1.<br>1071. | 3 0/0 nouveau | 81 52 1;<br>81 52 1;<br>84 25 .1 |  |

# DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPECIAL) La révocation du duc Torlonia, à Rome

Un correspondant du Gaulois a eu la conversa-tion suivante avec le duc Torlonia, le syndic révoqué de Rome: revoque de Rome:

« — Vous voyez, me dit-il, un hemme rentré dans
la vie privée sans regrets; je pars et j'abandonne des
fonctions qui étaient une lourde charge pour accomplir mon devoir; je sors comme j'étais entré, mes opinions religieuses et politiquessont immuables; catho-

lique et patriote, j'al agi en syndic et en Romain en portant officiellement mes félicitations au cardical-vicaire pour le jubilé du St-Père; le roi, partage cet avis, puisque publiquement il a appelé la fête d'au-jourd'hui «un événement haureux.» de n'avais pas plus demandé une permission au ministère pour por-ter mes hommages au pape que pour faire une autre visite officielle; j'ai agi suivant ma conscionce, » Le gouvernement, en me révoquant, est dans son droit, comme je suis dans le mien en faisant mon de-voir, »

oroir, comme je sus unas le linie de lazsant mon devoir, s

— » Mais votre révocation, dis-je a une importance
politique particulière, surtout si elle est suivie de la
démission du Consell municipal.

— » Cette démission n'aura pas lieu, interrompit
vivement la duc; ce serait une faute irréparable. J'ai
agi seul pour subir toutes les conséquences.

» Dès que j'ai connu les projets de démission du
conseil municipal de Rome, j'ai couru chez mes amis
pour les arrêter.

» La démission du conseil municipal comblerait
les voux de nos adversaires, qui voudraient un préfet-fonctionnaire au lieu d'un syndic indépendant. La
question municipale est ic uns question politique,
çar le conseil est le seul trait d'union possible entre
le Quirinal et le Vatican. Une demission autoriserait
un changement de politique qu'il faut empécher à
leut prix.

un changement de pointque qu'.

- »Votre visite au Vatican est-elle la cause réelle ou seulement le prétexte de votre départ?

- Je l'ignore et ne veux pas le savoir. Du côté du révoqué, il n'y a aucune préméditation. On a tort de croire que je cherchais une porte de sortie donnant sur le Vatican; il est vrai que depuis longtemps je vou'ais donner ma démission et que je restais seulement sur les instances personnelles du roi; mais pour un honnête homme, une soule porte de sortie est possible, la grande. On me l'a ouverte.

- » Votre révosation est un acte utile au partica-

ment sur les instances personnelles du roi; mais pour un honnich homme, une soule porte de sortie est possible, la grande. On me l'a ouverte.

— Voire révocation est un acte utile au parti catholique; elle prouve qe la sol-disant politique liberale du gouvernement n'est pas une politique de liberté.

— » Ma révocation importe peu, conclut le duc; on n'a pas compris que ma visite, loin d'être un coup d'Esta, était la continuation logique de ma politique conciliatrice; le parti libéral devra m'être aussi reconnaissant que le parti catholique, car la question romaine doit être une question de conciliation, et j'ai forcé le gouvernement à se placer sur un terrain net à ce sujet. Comprenez bien que pour nous tous royalistes catholiques le Pape est chef au Vatican chef reconnu de l'eglise: voilà pouequoi comme citoyen, je ne regrette pas mon acte de chrétten.

— » Une dernière question, monsieur le duc, entrevoyez-vous le nom de votre successeur?

— » Non, répondit le duc, son choix est fort difficile; si mon successeur est libéral sincère, il agira comme j'ai agi; les personnes importent peu, les principes sont tout.

» Après avoir remercié mon interlocuteur, j'ai pris congé de lui.

» A la porte du Palais, je rencontre une spirituelle princesse, qui, faissont aliusion à la naissance de la fille du duc, me dit:

» — Je vais féliciter la duchesse de sa délivrance, comme vous venez de féliciter le syndic de la sionne » Détail curieux: ce matin, pendant la messe pon-

tificale, on avait mis un devant d'autel donné autre-fois par la famille Torlonia. On dit que l'auteur de cette attention délicate pour le due scrait le pape lui-

# Madame la comtesse de Paris à Paris

Madame la comtesse de raris, 2 janvier. — Madame la comtesse de Paris, se rendant en Espagne avec ses enfants pour rejoindre son mari, est arrivée hier soir à Paris, à six heures, venant d'Angleterre, par Boulogue.

Elle est descendue chez son beau-frère, le due Elle est descendue chez son beau-frère, le due de Chartres. Elle y passera la jouraée d'anjour-d'hui lundi et ne recevra personne. Elle partira ce soir pour l'Espagne par le train de huit heures vingt minutes.

. Donec eris Felix ... > On lit dans le Figaro:

M.Grévy a reçu hier une demi-douzaine de visiours.

> Il en avait reçu sept mille l'an dernier à pareil

L'affaire de Florence - Négociations entre les gouvernements français et ita-lien. Rome, ler janvier. - M. de Mony, ambassa-

Rome, ler janvier. — M. de Mouy, ambassa-deur de France, a cu hier une longue entrevue avec M. Grispi au sujet des faits scandaleux qui se sont passès à Florence. Quoique le secret de cette entrevue soit rigou-reusement gardé, je crois pouvoir vous affirmer que M. de Mouy est sorti satisfait de son entre-tretien avec M. Guspi, et que cet incident des plus regrettables est l'objet de négociations cor-diales qui aboutiront à une réparation.

Inondation en Espagne. — La ville de Ma-lega sous l'eau. — Le port complètement détruit. — On redoute de grands désastres.

sastres.

Madrid, 2 janvier. — Les inondations continuent en Espagne. Les vallées d'Alora, de Pizara, de Cartama, dans, la province de Malaga, sont complètement submergées par suite du débordement du fleuve Guadalorce.

Le pont conduisant à Cartama a été emporté par les eaux. Trois maisons se sont écroulées à Torrémolinos. Fort heureusement, on n'a aucun accident de personnes à signaler

Les pertes matérielles occasionnées par le débordement des fleuves Verde, Lelu et Guadalmedina sont considérables.

La circulation du railway d'Oporto est interrompue.

Plusieurs quartiers de Murcie sont complètement inondés par la Segura, qui continue à grossir, Une partie de la ville de Malaga est inondée; les

Une partie de la ville de Malaga est inonuec, les dig ues et le pont sont défruits.

La riche vailée de Malaga est convertie en un immense lac. Près de quatre cents propriétés sont complètement démolies.

Les autorités locales sont en permanence et prennent des mesures énergiques pour porter secours aux personnes en daager.

Des dépêches de Sèville annoncent que les faubourg de Trana et de Saint-Bernard sont inondés.

bourg de Triana et de Saint-Bernard sont inondés. Jusqu'à cette heure, en ne compte qu'un mort. L'a crue de la rivière Ségura augmente et fait prévoir à Murcie d'immenses désastres. Dans certains faubourgs de Malaga, plusieurs maisons ont trois mètres d'eau. La tempête en Espagne est générale.

# Les pigeons voyageurs

On lit dans le Rappel:

« Le recensement des pigeons-voyageurs est com-

mence.

» Du ler au 15 janvier, les sociétés colombophiles et les propriétaires, sans exception, des pigeons voyageurs devront se rendre dans les maires et faire connaître leurs noms, prénoms, professions, domicile et indiquer exactement l'emplacement des colombiers le nombre des pigeons qui y sont enfermés et la direction de l'entrainement.

» Ceux qui deviendeont propriétaires de pigeons voyageurs, à partir du 15 janvier, seront tenus de faire des déclarations sembtables pour l'inscription ou la mutation sur un regitre spécial.

» Les propriétaires de pigeons-voyageurs qui voudraient se soustraire à cette mesure, seront, en vertu de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, passibles d'une amende de 53 à 1,000 fr. et si la déclaration est fansse d'une amende de 50 fr. à 2,000 fr. » » Du ler au 15 janvier, les sociétés colombonhiles et

# **DERNIERE HEURE**

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. Eliez, conseiller général du Nord, décoré de la Légion d'honneur Paris, 2 ianvier 1888. — M. Evrard Eliez, con-siller général du Nord, est nomme chevalier de la Légion d'honneur

Incendie d'un théatre a Augustianne.
Anvers, 2 janvier. — Le théâtre de l'Alhalanne, été complètement detruit hier par un incendie.
Aucun accident de personne.